



- Veuillez sélectionner -



MIX-IN JOUFFRAY DRILLAUD

Mis à jour le 13/07/2021

N° AMM :
2060078TYPE DE PRODUIT :
ADJUVANTSTATUT DU PRODUIT :
Produit de référenceTÈRE AUTORISATION :
07/04/2006

AUTORISÉ

SECONDS NOMS COMMERCIAUX : DISPOS, FLUX-IN

ALLER AUX
USAGES

Substances actives et formulation

COMPOSITION (DE LA SPECIALITE) EN SUBSTANCE ADJUVANTE

[ester méthylique d'acide gras](#)

Sous forme de : ester méthylique d'acide gras : 825.16 g/L

FORMULATION

Concentré émulsionnable

FONCTIONS/ACTIVITÉS

Adjuvant pour bouillie herbicide

GAMME D'USAGE

Professionnel

Spécialité similaire à

[ACTIROB B](#)

Conditions d'emploi générales

Environnement faune

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, sauf si le produit phytopharmaceutique associé requiert une zone non traitée plus large.

Environnement milieu

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Délai de rentrée

- Selon le produit phytopharmaceutique associé.

Conditions d'emploi du matériel utilisé

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de

prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles

- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour protéger l'opérateur et les travailleurs, porter à minima les EPI décrits dans cette décision pour l'adjuvant, en les combinant avec les équipements spécifiques préconisés pour l'utilisation du produit phytopharmaceutique associé.

Protection de l'opérateur

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe (zones agricoles et zones non agricoles)

- pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.
- pendant l'application - pulvérisation vers le bas
- Si application avec tracteur avec cabine
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Si application avec tracteur sans cabine
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.

Protection de l'opérateur

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou d'une lance en plein champ (zones non agricoles)

- pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ;
- OU
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.
- pendant l'application
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 5/6 ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 5/6 ;
- OU
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.

Protection du travailleur

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1.

Etiquetage

Il est recommandé de faire figurer l'information suivante sur l'étiquette :

- Un risque de phytotoxicité ne peut être exclu sur cultures légumières, ainsi que sur les betteraves industrielles et fourragères (quand l'adjuvant est associé avec plusieurs substances herbicides).

Utilisation

- Amélioration de la pénétration dans la cible.

Riverains

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents
- sauf si le produit phytopharmaceutique associé requiert des conditions d'application plus restrictives ou une zone non traitée plus large.

Protection de l'opérateur

Dans le cadre d'une application avec une lance en plein champ (zone agricole)

- pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;
- OU

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.
- pendant l'application : sans contact intense avec la végétation

Culture basse (< 50 cm)

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

Culture haute (> 50 cm)

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
 - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;
- OU
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
 - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.
- Protection de l'opérateur
- Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à dos en plein champ (zone agricole)
- pendant le mélange/chargement
 - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4.
- pendant l'application
 - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
 - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
 - Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4.

Classement

PHRASE DE RISQUE

PHRASE DE PRUDENCE

Pour les informations concernant les phrases de prudence se référer à l'étiquetage du produit.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la Fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES AUTORISÉS

31651003 **Adjuvants*Bouil. Herbicide**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	5	Min : 00 Max : 40		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

7 j

CONDITIONS :

Uniquement sur betteraves fourragères. Stades d'application / délai avant récolte/ zone non traitée : selon les produits phytopharmaceutiques associés.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

10/06/2021

31651003 **Adjuvants*Bouil. Herbicide**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES

31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	3	Min : 00 Max : 19		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

7 j

CONDITIONS :

Uniquement sur : mais doux, millet, moha, miscanthus, sorgho. Stades d'application / délai avant récolte/ zone non traitée : selon les produits phytopharmaceutiques associés.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

10/06/2021

31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	3	Min : 00 Max : 59		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

7 j

CONDITIONS :

Uniquement sur graminées fourragères. Stades d'application / délai avant récolte/ zone non traitée : selon les produits phytopharmaceutiques associés.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

10/06/2021

31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	3	-		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

7 j

CONDITIONS :

Uniquement sur cultures porte-graines et tabac. Stades d'application / délai avant récolte/ zone non traitée : selon les produits phytopharmaceutiques associés.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

10/06/2021

31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	5	Max : 40		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

7 j

CONDITIONS :

Uniquement sur betterave industrielle et pomme de terre. Stades d'application / délai avant récolte/ zone non traitée : selon les produits phytopharmaceutiques associés.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/08/2019

31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	3	Max : 19		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

7 j

CONDITIONS :

Uniquement sur cultures légumières. Nombre d'application / stades d'application / délai avant récolte/ zone non traitée : selon les produits phytopharmaceutiques associés et dans les conditions d'emploi générales décrites pour l'adjuvant.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/08/2019

31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	3	Min : 00 Max : 50		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

7 j

CONDITIONS :

Uniquement sur graines protéagineuses, légumineuses potagères, légumineuses fourragères, petits fruits (cassis, framboisier,...) et fraisiers. Stades d'application / délai avant récolte/ zone non traitée : selon les produits phytopharmaceutiques associés.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

10/06/2021

31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	3	Max : 19		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

7 j

CONDITIONS :

Uniquement sur maïs, soja et tournesol. Nombre d'application / stades d'application / délai avant récolte/ zone non traitée : selon les produits phytopharmaceutiques associés et dans les conditions d'emploi générales décrites pour l'adjuvant.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/08/2019

31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	5	-		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

7 j

CONDITIONS :

Uniquement en zone non agricole. Nombre d'application / stades d'application / délai avant récolte/ zone non traitée : selon les produits phytopharmaceutiques associés et dans les conditions d'emploi générales décrites pour l'adjuvant.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/08/2019

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES RETIRÉS

31651001 **Adjuvants*Bouil. Insecticide**

DOSE MAX D'EMPLOI

NOMBRE MAX D'APPLICATION

DÉLAIS AVANT RÉCOLTE

2,5 L/ha

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

DATE DE RETRAIT DE L'USAGE :

01/08/2019

DATE DE FIN DE DISTRIBUTION :

01/02/2020

DATE DE FIN D'UTILISATION :

01/02/2021

Version produit v9.0
